

DELIBERATION N°CS-2021/01

OBJET : Elections complémentaires de membres des commissions thématiques

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni dans la salle AB de la Métropole de Lyon sis 20 rue du Lac à Lyon 3ème, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, H. DROMAIN, D. GEREZ, A. GROSPERRIN, A. NELIAS, C. POUZERGUE, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : D. AUDIFFREN, O. BAREILLE, S. BOUKACEM, A. BROTTET, S. FERRANDEZ, F. FORT, J-Y. GARABED, F. GROULT, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, J-C. KOHLHAAS, J. LIOT, D. MALOSSE, F. PASTRÉ, B. PONCET, L. PROTON, M. RANTONNET, F. THEVENIEAU, J-M. THIMONIER et P. TISSOT.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Secrétaire de séance : François PASTRÉ.

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 28 / Voix : 82).

Convocation en date du : 17 février 2021.

Nature de l'acte : Fonctionnement des assemblées – Autres (5.2.3).

Considérant que conformément à l'article 7 des statuts du SAGYRC, le Conseil Syndical peut former, pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences, des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions,

Lors du conseil syndical du 12 novembre 2020, six commissions permanentes thématiques ont été créées et leurs membres ont été élus. La répartition est la suivante :

Commission	Nombre de membres
Finances et budget	3 membres
Prévention des inondations	10 membres
Aménagement et suivi des milieux aquatiques	5 membres
Gestion et protection de la ressource en eau	6 membres
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE	7 membres
Communication et éducation à l'environnement et au développement durable	8 membres

Suite à leur installation, il est constaté un certain « déséquilibre » dans les représentations, que ce soit en nombre de membres où pour les collectivités adhérentes représentées.

Notamment :

- La Métropole de Lyon et les communes de l'amont du bassin versant sont absentes de la commission « Aménagement et suivi des milieux aquatiques », placée sous la délégation de M. François Pastré, Vice-président du SAGYRC et Adjoint à Craponne ;
- La Métropole et les communes de l'aval du bassin versant sont absentes de la commission « Gestion et protection de la ressource en eau », placée sous la délégation de M. Safi Boukacem, Vice-président du SAGYRC, Président du SIAHVY et Conseiller à Vaugneray ;

- Les communes de l'aval du bassin versant sont absentes de la commission « Schéma d'aménagement et de gestion des eaux », placée sous la délégation de Mme Anne Groperrin, Vice-présidente du SAGYRC et de la Métropole de Lyon ;
- La Métropole de Lyon est absente de la commission « Communication et éducation à l'environnement et au développement durable », placée sous la délégation de Mme Claire Schutz, Vice-présidente du SAGYRC et Adjointe à Tassin la Demi-Lune.

Dans l'intérêt des débats et face aux enjeux thématiques de ces commissions à l'échelle du bassin versant, il est apparu opportun de palier autant que faire se peut ces absences. C'est pourquoi il est proposé aux délégués concernés de bien vouloir compléter, s'ils souhaitent, certaines commissions, qu'importe le besoin exprimé précédemment.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu les statuts en vigueur du SAGYRC et notamment son article 7,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 82 voix pour :

ARTICLE 1 : D'élire pour la Commission « Aménagement et Suivi des Milieux Aquatiques » :

Safi BOUKACEM

Agnès NELIAS

ARTICLE 2 : D'élire pour la Commission « Gestion et Protection de la Ressource en Eau » :

Jean-Yves GARABED

François PASTRÉ

Clotilde POUZERGUE

ARTICLE 3 : D'élire pour la Commission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » :

Daniel AUDIFFREN

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 29/03/21
et de la publication le 29/03/21

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS

LE PRESIDENT,
Jean-Charles KOHLHAAS

